

APPEL A CANDIDATURE RESIDANSES 2021

Le dispositif d'incubation de projets chorégraphiques « *Résidances 2021* » a pour objectif d'accompagner les chorégraphes émergents du continent africain dans leur processus de création. Il permet aux artistes et aux compagnies d'effectuer des résidences pour développer une nouvelle création ou étape de création en cours avec l'accompagnement d'un tuteur¹.

Qui peut postuler ?

Tout chorégraphe ou compagnie **de danse contemporaine et urbaine**, émergent, basé sur le continent, souhaitant développer une nouvelle création ou la finalisation d'un travail en cours.

Le candidat n'est autorisé à postuler qu'avec un seul projet de résidence de création.

Critère d'éligibilité

Pour être éligible à cet appel les candidats doivent :

- ❖ Être ressortissants d'un pays africain et basé en Afrique
- ❖ Être un chorégraphe en début de carrière ou une compagnie dont le travail est peu diffusé à l'international
- ❖ Postuler avec un projet individuel ou collectif
- ❖ Avoir une structure qui porte le projet de résidence
- ❖ Développer une nouvelle création et/ou une étape de création en cours
- ❖ Intégrer le tutorat d'un artiste du continent
- ❖ Justifier de travaux artistiques antérieurs
- ❖ Être libéré(e) de ses activités professionnelles pendant toute la période de résidence

Durée et Lieux de la résidence :

Les résidences doivent avoir une durée maximum de 6 semaines.

Les résidences ont lieu en Afrique ou à l'international. Une priorité sera donnée aux résidences qui ont lieu dans un pays africain.

Elles peuvent avoir lieu dans le pays du tuteur ou celui de l'artiste/de la compagnie si celui/celle-ci dispose d'un lieu ou d'un partenaire.

¹ **Les tuteurs** sont des artistes confirmés du continent, du champ chorégraphique ou venant de tout autre champ artistique.

Conditions de résidence

- ❖ Les résidences devront être effectuées au cours de l'année 2021.
- ❖ Les candidats sont en charge de l'organisation de leur séjour et de la prise de contact avec les tuteurs et les lieux partenaires en France
- ❖ Les candidats sont en charge de la gestion administrative et financière de leur projet
- ❖ Les tuteurs/ partenaires mettront à disposition des moyens techniques, humains et logistiques nécessaires pour la création
- ❖ Une contribution financière entre 5 000 et 10 000€ sera attribuée à l'artiste/la compagnie en fonction du/des pays de destination et de l'évaluation du projet par le comité de sélection.
- ❖ Les candidats doivent disposer d'un passeport d'une validité supérieure ou égale à 6 mois
- ❖ La contribution financière de l'Institut français ne peut pas couvrir plus de 50% du coût total de l'opération.

Modalités de sélection

Commission d'évaluation

Sous la responsabilité du Département Développement et Coopérations artistiques, l'ensemble des demandes éligibles seront examinées par une commission d'évaluation mise en place par l'Institut français en collaboration avec le comité artistique de la Biennale de la danse en Afrique.

La commission est souveraine. Elle se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

Critères de sélection

Lors de l'évaluation des dossiers, une attention sera portée sur la qualité artistique et la pertinence du projet, sa capacité à contribuer au développement artistique du chorégraphe/ de la compagnie, la capacité du porteur de projet à mener à bien le projet et à élaborer un budget réaliste, la nature des partenariats établis avec les structures en France/en Europe.

Procédure de candidature

Remplir le formulaire en ligne à l'aide des données suivantes :

- ❖ Porteur de projet : informations sur la structure qui porte le projet;

- ❖ Description du projet : informations sur l'artiste, intitulé et présentation succincte du projet de résidence, objectifs et résultats attendus, période de résidence choisie ;
- ❖ Partenariats : informations sur le tutorat et les éventuels collaborations et partenariats établis avec des structures africaines et/ou étrangères.

Documents à joindre au dossier :

- ❖ Attestation sur l'honneur, précisant que:
 - 1) vous certifiez avoir pris connaissance des conditions générales du dispositif et y adhérer
 - 2) vous reconnaissez être le seul auteur (nommer les co-auteurs s'il y en a) des œuvres soumises à la commission ;
 - 3) vous attestez être libéré(e) de vos activités professionnelles pendant toute la période de résidence.
 - 4) vous certifiez l'exactitude des informations fournies.
- ❖ Présentation du projet (y intégrer le budget et des liens vers des vidéos de travaux et créations antérieurs ou en cours)
- ❖ CV et/ou présentation de la compagnie (format pdf).
- ❖ Lettre d'accord du tuteur, précisant sa disponibilité à apporter un accompagnement artistique au projet et la mise à disposition d'un lieu de travail avec les conditions techniques requises (s'il accueille la résidence);
- ❖ Lettre d'accord des lieu(x) partenaire(s), si la résidence n'est pas accueillie par le tuteur

CALENDRIER

Dépôt des candidatures
Jusqu'au 30 avril 2021

Sélection des dossiers
Mi-Mai 2021

Annonce des lauréats
Fin Mai 2021

Périodes des résidences
Juin-Décembre 2021

CONTACT

Mantchini TRAORE
Chargée de projet/production
mantchini.traore@institutfrancais.com